



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité spécial sur les coopératives

COOP • NUMÉRO 001 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 19 juin 2012

Comité spécial sur les coopératives

Le mardi 19 juin 2012

• (1535)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Paul Cardegna): Bonjour, mesdames et messieurs les membres du comité. Je constate qu'il y a quorum.

[Français]

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

[Traduction]

Conformément à l'article 106(2) du Règlement et à l'ordre adopté par la Chambre des communes le 30 mai 2012, le président doit être un député du parti ministériel.

[Français]

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour l'élection à la présidence.

[Traduction]

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Je propose que M. Richards soit élu au poste de président.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, je sais que ce n'est pas nécessaire, mais j'aimerais néanmoins appuyer la candidature.

Le greffier: Cela a été noté. Merci.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions pour le poste de président?

[Traduction]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Il en est ainsi convenu et ordonné. M. Richards est dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Monsieur Richards, avant de vous inviter à occuper le fauteuil, si le comité le veut bien, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

[Français]

Conformément au Règlement, je préside à l'élection des vice-présidents. Le comité veut-il passer à l'élection des vice-présidents?

[Traduction]

Des voix: D'accord.

Le greffier: Conformément à l'ordre adopté par la Chambre des communes et à l'article 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le poste de premier vice-président.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Je propose Mme LeBlanc.

Le greffier: Y a-t-il d'autres propositions pour le poste de premier vice-président?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[Français]

Le greffier: Je déclare maintenant Mme LeBlanc élue première vice-présidente du comité.

Conformément à l'ordre adopté par la Chambre des communes le 30 mai visant la création du comité, le deuxième vice-président doit être un député de l'autre parti de l'opposition.

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour l'élection d'un deuxième vice-président.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Nous proposons M. Mauril Bélanger.

Le greffier: M. Gourde propose M. Bélanger.

[Traduction]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[Français]

Le greffier: Je déclare M. Bélanger dûment élu.

[Traduction]

J'inviterais maintenant M. Richards à occuper le fauteuil.

Le président (M. Blake Richards (Wild Rose, PCC)): Je vous remercie tous de votre confiance. Bienvenue à la première réunion du Comité spécial sur les coopératives. De toute évidence, les coopératives jouent un rôle clé dans notre économie — près de 18 millions de Canadiens en sont membres —, et ce sera donc une étude intéressante qui, je crois, sera très productive.

J'aimerais d'abord remercier M. Bélanger d'avoir présenté à la Chambre la motion qui a mené à la création du comité, et j'aimerais remercier tous les partis d'avoir appuyé la motion à la Chambre. Je crois qu'il s'agissait d'un appui unanime. Manifestement, cela démontre à quel point cette étude sera importante. Donc, merci beaucoup à tous.

J'aimerais proposer que nous examinions certaines motions de régie interne. Pour ce faire, je proposerais que nous passions à huis clos.

Je vais suspendre la séance pendant deux ou trois minutes pour permettre aux visiteurs de quitter la pièce, puis nous passerons à l'adoption des motions de régie interne du comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>